

**Extrait du Registre des Délibérations
du Bureau du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 17

Séance du 30 octobre 2000

sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 14

MM. LOGEL, HAAS, WITTMER, Mme WEISS, MM. SCHLOSSER, SIBLER,
Mme CABIROL, MM. PREVOT, ATZENHOFFER, ISEL, WINLING, BABILON,
RUSTENHOLZ, WEISBECKER.

Absents : MM. GOETZ, NEUHARD, -excusés- M. MEYER-KUHN.

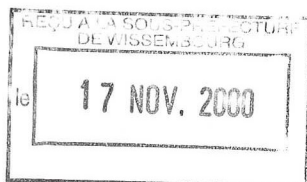
DEL. N° 41/2000

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION à l'ECMU (Ecole de Musique)

- VU la délibération du 9 mars 1998 du Conseil Communautaire donnant
délégation au Bureau

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***de réévaluer la subvention annuelle de l'ECMU à 8,75 F par habitant ;***
- ***d'attribuer une subvention de 88 672,50 F à l'ECMU (Ecole de Musique)
au titre de la saison 2000 – 2001, soit 8,75 F par habitant (10 134) ;***
- ***de procéder au versement immédiat de 50 000 F correspondant à un
premier acompte sur subvention et au versement du solde, soit 38 672 ,50 F,
en 2001 ;***
- ***d'autoriser le Président à signer la convention afférente avec l'ECMU.***



Pour copie conforme

DURRENBACH, le 30 octobre 2000

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL